

# COMPTE RENDU

## REUNION SESSION EXTRAORDINAIRE

### CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 07 AVRIL 2023

**Etaient présents :** Monsieur GOETBLOET Jean-Luc, M. DESTEIRDT Emmanuel, Mme BIANCHI Martine, Mme BONNAILLIE Cathy, M. MOCKELYN Jean-Claude, M. BLOMME Daniel, Mme HENNION BEGHEIN Marie-France, M. DOUYERE Jean-Marie, Mme VERRONS Catherine, Mme FIERS Nathalie, Mme BENOIT Stéphanie, M. LOONIS Alain, M. DANNOOT Benoît, M. LITTIERE Benoît, M. TACCOEN Bernard.

**Pouvoirs :** Mme COUDEVYLLLE Alexandra à Mme BENOIT Stéphanie, Mme FILLEBEEN Louise à M. GOETBLOET Jean-Luc, Mme HANNEBIQUE Virginie à M. TACCOEN Bernard, Mme VANDERCOLME Viviane à M. LITTIERE Benoît.

**SECRETARE DE SEANCE** : Madame BONNAILLIE Cathy (*Rapporteur*: Mme SOUTIER Elodie)

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur GOETBLOET Jean-Luc, en application de l'article L. 2122-7 du CGCT.

Après l'appel nominal, le quorum étant atteint : 15 présents et 4 pouvoirs.

Le compte rendu de la réunion ordinaire du 10 mars 2023 a été envoyé aux Elus et affiché selon la réglementation.

#### **1°) VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2023**

En application des dispositions des articles 1379, 1636B et 1639A du Code général des Impôts, modifié par la loi n° 2012-1510 du 19 décembre 2012, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions locales perçues à leur profit avant le 15 avril.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 mars 2023 concernant le vote des taxes directes locales pour l'année 2023,

Suite à la demande des bureaux de la Sous-préfecture de compléter et d'éclaircir la dite délibération,

Il est proposé à l'assemblée de maintenir les taux d'imposition pour les **trois taxes** soit :

<b>Taxe Foncière sur les propriétés bâties :</b>	<b>43.95 %</b>
<b>Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :</b>	<b>87.12 %</b>
<b>Taxe d'Habitation pour les résidences secondaires</b>	<b>16.66 %</b>

Aucun taux n'est voté pour les logements vacants.

Suite à la réception de l'état fiscal prévisionnel 2023, le produit attendu des ressources à taux voté est de 652 844 € et le produit attendu des ressources indépendantes des taux votés (allocations compensatrices, DC RTP, FNGIR, effet du coefficient correcteur) est de 350 090 €, soit un total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023 de 1 002 934 euros.

**POINT approuvé à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs**

#### **2°) SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DU NORD POUR AGIR CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES FRAGILES ET LUTTER CONTRE LA PERTE D'AUTONOMIE**

La Commission Administrative du CCAS de la commune a souhaité, par sa délibération en date du 21 mars 2023, s'engager dans une démarche de lutte contre la perte d'autonomie et l'accessibilité à des séances de sport adapté pour les personnes âgées ou souffrantes d'une pathologie invalidante ou d'un handicap.

En effet, après la réussite des sessions de bus sport santé et à la demande de plusieurs citoyens concernés, il a été proposé de développer les mobilités actives pour lutter contre la sédentarité et retarder la dépendance des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes fragilisées par une pathologie ou un handicap.

A partir de septembre 2023, l'association Dk Pulse Sport Santé propose d'installer une antenne à Spycker pour proposer des séances d'une heure, une à deux fois par semaine en fonction de la demande. Les séances se dérouleraient régulièrement de septembre à juin avec un groupe minimum de 10 groupes et 15 personnes maximum. Le prix fixé par l'association DK Pulse pour l'adhésion annuelle est de 160 € pour deux séances d'une heure et 100 € pour une séance d'une heure par semaine.

Le Département du Nord souhaite pleinement accompagner les initiatives dans les domaines de l'activité physique adaptée et du bien-être. Dans le cadre des fonds de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, le Département du Nord peut contribuer à hauteur de 250 € par atelier/séance dans la limite de 8 séances soit 2 000 € par commune.

Il est donc proposé à la commune de signer cette convention de partenariat et de s'engager dans cette démarche en lien avec le CCAS.

Notre dossier de candidature a reçu une réponse favorable de recevabilité et sera étudié lors de la Commission du 26 juin 2023.

Dans le cas où une subvention est versée à la commune, il est proposé que ce montant soit versé au CCAS de la Commune pour la mise en place de ces séances de sport adapté. Une communication sera mise en place pour information auprès du public.

### **POINT approuvé à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs**

#### **3°) DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE AU TITRE DE L'ADVB POUR L'ANNEE 2023**

Le projet d'aménagement et de mise en accessibilité du parvis de l'Eglise Saint Léonard est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) pour la programmation 2023.

Pour rappel, ce projet a été évoqué et validé par l'assemblée lors du vote du budget primitif de l'année 2023 le 10 mars dernier.

Un effort d'investissement doit être apporté sur ce bâtiment communal et patrimonial afin qu'il soit accessible à tous et en toute sécurité. L'aménagement de ce parvis permettra donc aux personnes âgées et en situation de handicap d'accéder à l'Eglise et permettra également un embellissement non négligeable pour le site.

Le démarrage des travaux est prévu le 30/10/2023 pour une date de fin prévisionnelle au 31/12/2023.

**Pour ce projet, un financement du Département du Nord est sollicité à hauteur de 40% du montant hors taxe.**

Le montant total du projet s'élève à 142 800 HT comprenant 135 000 € pour la réalisation de l'équipement et 7 800 € pour les études et la maîtrise d'œuvre. Il est donc proposé à l'assemblée de solliciter auprès du Département du Nord une subvention de 57 120 €.

### **POINT approuvé à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs**

Monsieur le Maire précise sur ce point que la commune a plusieurs projets où une provision a été mise au niveau du budget. Il s'agit des sanitaires de la salle Emily, du parvis de l'Eglise et également de la couverture de la salle Polyvalente.

Concernant la salle Polyvalente, le dossier n'est pas complet. Il manque l'étude thermique et pour les panneaux solaires évoqués. Nous n'avons qu'un seul devis, celui de la Smac et il y a quelques postes qui ne sont pas chiffrés. Il faut donc bien revoir ce dossier-là. En plus la CUD va proposer des subventions pour l'amélioration thermique des bâtiments. Nous avons donc pensé qu'il était plus opportun de faire une demande de subvention pour le parvis. Si éventuellement, dans l'année, la CUD sort des aides pour les bâtiments, on pourra présenter la salle Polyvalente. L'année prochaine on inscrirait les travaux des sanitaires et vestiaires de la salle Emily. Pour cette année déjà l'étude est inscrite avec l'architecte Jean-Philippe Dominique. Le désamiantage et la démolition de l'ancien atelier dans la cour de la Mairie sont prévus en mai.

Au niveau du Département, il n'est possible de faire qu'un dossier par an. Des choix ont donc été faits. Dans ce projet de parvis de l'Eglise rien n'est figé. C'est une somme assez voire trop conséquente et qui devra être discutée avec le bureau d'étude. C'est une première proposition globale. L'éclairage public et le mobilier a été ajouté alors qu'on ne l'avait pas demandé. L'estimation a été faite pour des allées en granit, une rampe en enrobé et avec différents niveaux pour l'accessibilité PMR et pour les pompes funèbres. Tout le parvis serait revu car les dalles sont en train d'éclater.

Il s'agit d'une estimation qui sera donc retravaillé. Il vaut d'ailleurs mieux demander dans les subventions plus et modifier après. L'inverse n'est pas possible.

La proposition de maîtrise d'œuvre est à signer pour l'étude d'avant-projet sommaire avec un pourcentage de rémunération à 5.7%.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, des avis ?

Monsieur TACCOEN demande si cette subvention c'est la première année qu'elle existe ? Monsieur le Maire répond que non. Monsieur TACCOEN demande pourquoi on ne l'a pas demandé avant ?

Monsieur le Maire précise que c'est une subvention dont on a déjà bénéficié comme sur l'éclairage public, la salle Polyvalente. Tous les ans, le département est sollicité.

Monsieur TACCOEN dit que oui mais en 2022 c'était 40 000 €, cette année c'était moins.

Monsieur le Maire indique que 40 000 € c'est une provision. Monsieur TACCOEN dit qu'il comprend la provision mais que là on arrive à une provision à 135 000 € même s'il y a des excès au niveau du devis, là c'est énorme. Monsieur TACCOEN indique que le montant a déjà changé et que Monsieur le Maire avait dit que c'était une provision.

Monsieur le Maire précise qu'effectivement les ajustements sur les opérations sont faits en fonction des ressources que l'on dispose. Il y a des opérations à engager avec un maître d'œuvre et ça met généralement deux ans. On met dans un premier temps une provision pour payer les premiers engagements comme l'étude.

Monsieur le Maire ajoute que c'est un dossier qui fera l'objet d'une étude complémentaire pour ajuster les matériaux et les prix. Les coûts sont importants mais l'accessibilité est nécessaire.

### 3°) QUESTIONS DIVERSES DU GROUPE ENSEMBLE AGISSONS POUR SPYCKER

#### **→ Où en est la situation du Caméléon ?**

Monsieur le Maire précise que le bail a été résilié il y a quinze jours.

Monsieur TACCOEN demande si le loyer a été jusqu'à il y a quinze jours ?

Monsieur le Maire répond que oui, le locataire devait payer jusqu'à là mais il précise qu'il a cinq mois de retard de paiement de loyer. C'est ce qui nous a permis de faire une résiliation du bail et ça été fait à l'amiable. Pour le moment, le locataire n'est pas en redressement judiciaire et il n'a pas fait de déclaration de cessation d'activité. Il a également cessé son activité à Loon-Plage. Du côté de la commune c'est réglé. Un article est paru dans la presse pour la recherche de gérance.

Monsieur TACCOEN demande ce qu'a donné cette recherche ?

Monsieur le Maire indique que l'étude est en cours. 8 candidats ont déjà été reçus et d'autres seront encore reçus dans la semaine. Ça sera une décision certainement à la fin du mois.

Monsieur TACCOEN demande s'il peut assister à cette prise de décision ?

Monsieur le Maire répond favorablement mais précise que ceci se fera en dehors du Conseil Municipal.

**→ Pour des raisons de communication, peut-on enregistrer conjointement les conseils municipaux ?**

Monsieur le Maire demande à Monsieur TACCOEN de développer sa demande.

Monsieur TACCOEN indique qu'il s'agit d'une question déjà posée tout à l'heure. En 2022, la somme de 40 000 € était prévue pour les sanitaires de la salle Emily, 40 000 € pour le parvis de l'Eglise et on ne voit rien arrivé. Cette année les prévisions ont descendu et donc ça n'est pas encore défini. Ceci n'apparaît pas dans le rapport.

Monsieur le Maire demande dans quel rapport ?

Monsieur TACCOEN précise dans le rapport du dernier conseil. Cette question posée n'y apparaît pas. La réponse était que c'était pour un équilibre des budgets.

Monsieur TACCOEN indique qu'il a posé une question et que ça doit être dans le rapport du conseil.

Monsieur le Maire indique à Monsieur TACCOEN qu'il l'a déjà fait une fois de demander à ajouter un point dans le compte rendu.

Monsieur TACCOEN indique qu'il ne va pas demander à chaque fois.

Monsieur le Maire indique qu'au Conseil suivant il est possible de demander à faire un ajout au compte rendu.

Monsieur TACCOEN précise que la Sous-Préfecture lui a dit qu'on pouvait demander éventuellement à être enregistré.

Monsieur le Maire indique qu'il a le droit d'enregistrer.

Monsieur TACCOEN ajoute que si Monsieur le Maire lui donne l'autorisation, il va le faire.

Monsieur le Maire indique qu'il a le droit de le faire pour lui, à titre personnel.

Monsieur TACCOEN ajoute que le Conseil est pour tout le monde.

Monsieur le Maire répond que oui et que la collectivité enregistre parfois les séances.

Monsieur TACCOEN remercie pour cette précision.

Monsieur le Maire indique que les enregistrements ne seront pas faits nécessairement conjointement.

Monsieur TACCOEN répond qu'il a l'autorisation et qu'il le fait.

Monsieur le Maire conclut en disant qu'il peut faire sa popote d'enregistrement mais que si le compte rendu ne convient pas, il doit le dire à la réunion de conseil suivant.

**→ Les travaux sont-ils finis au niveau de la salle Polyvalente ?**

Monsieur le Maire répond que oui. La réception a eu lieu le 29 mars. Il y a des réserves qui ont été notées et l'entreprise a normalement trois semaines pour les lever. Pour fin avril, l'ensemble devrait être terminé.

**CLOTURE DE LA SEANCE A 18H25**

++++++

**M. GOETBLOET Jean-Luc**

**MAIRE de SPYCKER**

**Président de Séance**

**L'Adjoint Délégué**

**Madame BONNAILLIE Cathy**

**Secrétaire de Séance**

